

ment consiste, nous dit-on, en ce que le tarif est plus élevé qu'avant la Confédération, alors qu'il était de 15 pour cent. Mais quand eut-elle lieu, cette violation ? Elle eut lieu lorsque le tarif fut élevé à 17½ pour cent, et si l'honorable monsieur était alors en cette Chambre, et s'il a voté en faveur de ce tarif, il s'est rendu responsable de cette violation. Il en est de même de tous honorables députés qui font partie de l'opposition et qui ont voté comme lui, et de tout collège électoral qui a élu un de ces députés. Mais tous ces messieurs sont revenus en Chambre sous l'impression que ce tarif serait remanié, et augmenté, et, en conséquence, par ce fait seul, ils ont tranché la question d'une violation de l'engagement.

Mais, disent-ils, cette question n'a jamais été soumise à la population. L'honorable député de Cardwell a fait bon marché de cette objection, l'autre jour, lorsqu'il a cité le discours de l'ex-ministre des finances dans lequel ce dernier disait qu'il ne suggérerait pas de moyen pour faire face au déficit, parce que la question devait être soumise aux électeurs. Elle le fut en effet par la résolution proposée en cette Chambre par le premier ministre actuel, résolution dont chaque ligne reçoit aujourd'hui son application dans le tarif qui nous est maintenant offert.

De plus, la presse de ces provinces prit grand soin que cette question fût franchement exposée au peuple. Prenez en effet les journaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse qui appuyaient le gouvernement d'alors, plusieurs semaines avant les élections, et vous y trouverez en grosses lettres la question exposée au peuple, et d'une manière propre à l'effrayer à l'idée qu'il serait obligé de payer d'énormes taxes. Si le pays n'a pas voté sur cette question, comme le dit mon honorable ami, c'est parce qu'il n'avait aucune confiance dans les journaux qui représentaient le parti auquel lui (M. Flynn) appartenait.

Je citerai ici le *Freeman* de Saint-Jean. Le rédacteur de ce journal expliqua à ses lecteurs qu'un remaniement du tarif, dans le sens que l'entendaient les conservateurs, voulait dire l'imposition d'une taxe sur le blé et la fleur, sur le blé d'inde et la farine de blé d'inde, sur la houille, sur les bestiaux et la viande, sur les

instruments aratoires et ainsi de suite, sur toute la liste, présentant à la population de cette province, dans les termes les plus exagérés, cette même question qu'on nie aujourd'hui leur avoir été soumise.

La veille même de l'élection l'un des journaux imprimés dans la ville où je demeure, publia un entrefilet ayant pour titre les mots : "Souvenez-vous !" dans lequel il déclarait que ceux qui voteraient pour aucun des candidats taxateurs voteraient directement, entre autres choses, en faveur d'un droit sur le fil de coton de 46 à 60 pour cent; sur les effets de laine, 70 pour cent; les flanelles et les couvertures, 85 pour cent; l'alpaca, 85 pour cent; les tapis, 84 pour cent; les cotons légers, 70 pour cent; le moindre droit étant de 35 pour cent. Cette allégation fait le pendant du télégramme envoyé à sir John A. Macdonald, dans lequel on lui demandait s'il était vrai que les droits seraient élevés à 35 pour cent. Et les honorables membres de la gauche viennent nous dire que la question d'une augmentation de taxes n'a pas été soumise au peuple !

Un mot maintenant de la construction des navires.

On a prétendu que le tarif allait anéantir cette industrie; mais est-ce que le seul fait d'encourager le commerce direct avec les pays étrangers, et le transport de ces articles de matière première qui sont d'un plus fort volume que l'article fabriqué, n'est pas plutôt de nature à augmenter et à développer l'industrie de la construction des navires dans ce pays, au lieu de l'anéantir comme voudraient le faire croire les honorables messieurs. Et ce n'est pas le seul bienfait qui résulterait de ce tarif, car l'encouragement donné à cette industrie fournira du travail à une classe nombreuse de la population.

L'honorable député de Bothwell (M. Mills) a émis, je crois, l'opinion que seulement 263 hommes bénéficieraient de l'encouragement donné aux industries sucrières. L'honorable monsieur pourrait ajouter deux zéros à ce chiffre et il serait encore loin du nombre de ceux qui en profiteraient directement.

On a soutenu aussi que le tarif était hostile à l'immigration. Cette prétention a été émise par des messieurs dont la politique a été moins favorable à l'immigration qu'aux agents d'émigration; politique